

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 CAZODEF

Date de révision:27.12.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial:CAZODEF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange:

Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, n° 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration
dans les voies respiratoires.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 CAZODEF

Date de révision:27.12.2017

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique,
Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique,
Catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger: H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles

sur les Dangers: EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).
SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 à 20 mètres par rapport aux points d'eau.
Spe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Conseils de prudence: P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P331 NE PAS faire vomir.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 CAZODEF

Date de révision:27.12.2017

P391 Recueillir le produit répandu.

Élimination: P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
solvant naphta aromatique léger (pétrole)
prosulfocarbe

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom chimique	N°CAS N°CE N°Index Num.d'Enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
N,N-dipropylthiocarbamate de S-benzyle	52888-80-9 401-730-6 006-072-00-X	Acute Tox.4 ; H302 Skin Sens.1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 2 ; H411	>= 70- < 90
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6 265-199-0 649-356-00-4 01-2119455851-35	Flam Liq.3 ; H226 STOT SE 3 ; H336 STOT SE 3 ; H335 Asp.Tox.1 ; H304 Aquatic Chronic 2 ; H411	> = 10- < 20
Calcium dodecylbenzenesulphonate	26264-06-2 247-557-8	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>=3 - < 5
2-metylpropane-1-ol	78-83-1 201-148-0 603-108-00-1 01-2119484609-23	Flam Liq.3; H226 Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1 ; H318 STOT SE 3 ; H336 STOT SE 3 ; H335	>=1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux: Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre Anti-Poison.

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 CAZODEF

Date de révision:27.12.2017

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas de contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique.
Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Moyen d'extinction - pour les petits feux
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction - pour les grands feux
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie: Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers: Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 CAZODEF

Date de révision:27.12.2017

Enlever toute source d'ignition.
Attention au retour de flamme.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage:

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger:

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation résistant au feu.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver dans un endroit équipé de sprinklers. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Défense de fumer.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s):

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	N°CAS	Type de Valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
N,N-dipropylthiocarbamate de S-benzyle	52888-80-9	TWA	4 mg/m ³	Syngenta
Solvant naphta	64742-95-6	TWA	19 ppm	Fournisseur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 CAZODEF

Date de révision:27.12.2017

aromatique léger (pétrole)			100 mg/m ³	
2-methylpropane-1-ol	78-83-1	VME	50 ppm 150 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit. Pour des usages commerciaux et /ou l'usage agricole, consultez l'étiquette du produit.

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle. Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Si éventualité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes entièrement fermées sur les côtés et résistant aux produits chimiques.

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : 0,5 mm

Remarques: Porter des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du corps:

Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Porter selon besoins: Vêtements étanches

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Appareils de protection respiratoires adéquats: Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143)

La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

Filtre de type : Type de particules (P)

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.

Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter l'étiquette.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	liquide
Couleur :	jaune pâle à jaune brunâtre
Odeur:	aromatique
Seuil olfactif:	Donnée non disponible
pH:	9,7
Concentration:	1 % w/v
Point/intervalle de fusion :	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition:	Donnée non disponible
Point d'éclair:	59 °C
Taux d'évaporation:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz):	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure:	Donnée non disponible
Pression de vapeur :	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative:	Donnée non disponible
Densité:	1,017 g/cm ³
Solubilité(s) Solubilité dans d'autres solvants:	Miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité:	380 °C
Température de décomposition:	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique :	17,8 mPa.s (20 °C) 8,5 mPa.s (40 °C)
Viscosité, cinématique:	8 - 9 mm ² /s
Propriétés explosives:	Non explosif
Propriétés comburantes:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Tension superficielle: 32,2 mN/m, 20,5 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter: Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter: Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition
dangereux: On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 CAZODEF

Date de révision:27.12.2017

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Toxicité aiguë par inhalation: CL50 (Rat): > 4,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Dérivé des composants.

Toxicité aiguë par voie cutanée: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 4.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Composants:

N,N-dipropylthiocarbamate de S-benzyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 1.958 mg/kg
DL50 (Rat, mâle): 1.820 mg/kg

☺
Toxicité aiguë par inhalation: CL50 (Rat): > 4,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée: DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Toxicité aiguë par voie orale: DL50 (Rat): 3.952 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation: Atmosphère de test: poussières/brouillard
Remarques: Irritant pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par voie cutanée: DL50 (Lapin): > 3.160 mg/kg

2-méthylpropane-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale: DL50 (Rat): 2.830 - 3.350 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritant pour la peau.
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Composants:

N,N-dipropylthiocarbamate de S-benzyle:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 CAZODEF

Date de révision:27.12.2017

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

calcium dodecylbenzenesulphonate:
Résultat: Irritant pour la peau.

2-méthylpropane-1-ol:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation des yeux
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Composants:

N,N-dipropylthiocarbamate de S-benzyle:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux

calcium dodecylbenzenesulphonate:
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

2-méthylpropane-1-ol:

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Type de Test: Test de Buehler
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Composants:

N,N-dipropylthiocarbamate de S-benzyle:

Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

N,N-dipropylthiocarbamate de S-benzyle:

Mutagenicité sur les cellules
germinales- Evaluation: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Mutagenicité sur les cellules
germinales- Evaluation: Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement
(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

2-méthylpropane-1-ol:

Mutagenicité sur les cellules
germinales- Evaluation: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 CAZODEF

Date de révision:27.12.2017

Composants:

N,N-dipropylthiocarbamate de S-benzyle:

Cancérogénicité - Evaluation: Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Cancérogénicité - Evaluation: Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

2-méthylpropane-1-ol:

Cancérogénicité - Evaluation: Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

N,N-dipropylthiocarbamate de S-benzyle:

Toxicité pour la reproduction: Pas toxique pour la reproduction
- Evaluation

2-méthylpropane-1-ol:

Toxicité pour la reproduction: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
- Evaluation Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires. La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

2-méthylpropane-1-ol:

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires. La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

Toxicité à dose répétée

Composants:

N,N-dipropylthiocarbamate de S-benzyle:

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Toxicité par aspiration

Produit:

Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 CAZODEF

Date de révision:27.12.2017

Produit:

Toxicité pour les poissons: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,2 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,18 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,010 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

Composants:

N,N-dipropylthiocarbamate de S-benzyle:

Toxicité pour les poissons: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,84 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,51 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,120 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,009 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0,68 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0,2 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique): NOEC: 0,31 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique): NOEC: 0,045 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Toxicité pour les poissons

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 CAZODEF

Date de révision:27.12.2017

(Toxicité chronique): NOELR: 1,23 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés aquatiques
(Toxicité chronique): NOELR: 2,14 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Évaluation Eco-toxicologique

Toxicité chronique pour le
milieu aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme.

calcium dodecylbenzenesulphonate:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le
milieu aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes
à long terme.

2-méthylpropane-1-ol:

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés aquatiques: NOEC : 20 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Type de Test: Essai en semi-statique

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

N,N-dipropylthiocarbamate de S-benzyle:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau: Dégradation par périodes de demi-vie: 159 - 279 jr
Remarques: Persistant dans l'eau.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

N,N-dipropylthiocarbamate de S-benzyle:

Bioaccumulation: Remarques: Il y a bioaccumulation dans le cas du prosulfocarbe.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

N,N-dipropylthiocarbamate de S-benzyle:

Répartition entre les compartiments
environnementaux: Remarques: Légèrement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol: Temps de dissipation: 35 jr

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 CAZODEF

Date de révision:27.12.2017

Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

N,N-dipropylthiocarbamate de S-benzyle:

Evaluation: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Evaluation: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

2-méthylpropane-1-ol:

Evaluation: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

Code des déchets : emballages souillés
150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 1993

ADR : UN 1993

RID : UN 1993

IMDG : UN 1993

IATA : UN 1993

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 CAZODEF

Date de révision:27.12.2017

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN :	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (SOLVENT NAPHTHA ET ISOBUTANOL)
ADR :	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (SOLVENT NAPHTHA ET ISOBUTANOL)
RID :	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (SOLVENT NAPHTHA ET ISOBUTANOL)
IMDG :	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (SOLVENT NAPHTHA ET ISOBUTANOL ET PROSULFOCARB)
IATA :	Flammable liquid, n.o.s.(SOLVENT NAPHTHA ET ISOBUTANOL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN :	3
ADR :	3
RID :	3
IMDG :	3
IATA :	3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage :	III
Code de classification :	F1
Numéro d'identification du danger:	30
Étiquettes :	3

ADR

Groupe d'emballage :	III
Code de classification :	F1
Numéro d'identification du danger:	33
Étiquettes :	3
Code de restriction en tunnels:	(D/E)

RID

Groupe d'emballage :	III
Code de classification :	F1
Numéro d'identification du danger:	30
Étiquettes :	3

IMDG

Groupe d'emballage :	III
Étiquettes :	3
EmS Code :	F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion-cargo):	366
Instruction d'emballage (LQ) :	Y344
Groupe d'emballage :	III
Étiquettes :	Flammable Liquid

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 CAZODEF

Date de révision:27.12.2017

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement
(avion de ligne): 355
Instruction d' emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquid

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement: oui

ADR

Dangereux pour l'environnement: oui

RID

Dangereux pour l'environnement: oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III"

P5c Liquide inflammable

E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : 4331 - 4510

Rubrique contraignante : 4510

Autres réglementations:

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

PRÉCONISATIONS RELATIVES À LA PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR :

Pour protéger l'opérateur, porter :

Dans le cadre d'une application avec pulvérisateur à rampe

Pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant

- EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pendant l'application

Application avec tracteur avec cabine uniquement

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 CAZODEF

Date de révision:27.12.2017

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus la combinaison précitée.

Pour protéger le travailleur amené à entrer dans la culture après traitement, porter une combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Quick-FDS [18224-68093-18536-010177] - 2017-11-22 - 18:54:53

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox. : Danger par aspiration
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence;
ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé;
GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer;
IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale;

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 CAZODEF

Date de révision:27.12.2017

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL -

Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation;

KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires;

n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement;

OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant,

bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines;(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative);

REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée;

SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS

- Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Type de formulation :

EC - concentré émulsionnable

Utilisation professionnelle.

Classification du mélange:

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Asp. Tox. 1 H304

Aquatic Chronic 1 H410

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Acute 1 H400

Flam. Liq. 3 H226

Procédure de classification:

Sur la base de données d'essai.

Sur la base de données d'essai.

Méthode de calcul

Sur la base de données d'essai.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.